



Association Départementale

Accueil Écoute & Veille sociale - **LOGEMENT HÉBERGEMENT**

Emploi Formation - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITE 2009

**DISPOSITIF DE
PREPARATION A LA
SORTIE DE MAISON
D'ARRET
DE SAINT - BRIEUC**

Janvier 2010

SOMMAIRE

1. NOTRE INTERVENTION	3
2. L'ACTIVITE 2009	4
3. LES ORIENTATIONS VERS L'HEBERGEMENT ADALEA.....	9
4. TEMOIGNAGE.....	9
5. CONCLUSION	10

1. Notre intervention

L'association met à la disposition du SPIP, dans le cadre d'une convention partenariale, 4 demi-journées par mois une conseillère en insertion logement de la Boutique Logement œuvrant dans le cadre du Dispositif de Préparation à la Sortie de Maison d'Arrêt afin de :

- Préparer la sortie des personnes incarcérées à la Maison d'Arrêt de Saint-Brieuc sur le volet du logement,
- Animer le réseau d'hébergement du département,
- Orienter les personnes incarcérées de la façon la plus pertinente,
- Accompagner les personnes qui le souhaitent dans leur recherche et mettre en œuvre les conditions favorisant un accès au logement durable,
- Mobiliser tous les dispositifs destinés à favoriser le maintien ou l'accès au logement.

La conseillère logement rencontre à la Maison d'Arrêt de Saint-Brieuc les personnes détenues une demi-journée par mois. Au préalable, ces personnes sont inscrites par leur référent SPIP au plateau technique lorsqu'il y a un besoin.

Ces entretiens permettent d'évaluer la situation, de discuter des solutions envisageables, d'orienter la personne détenue vers d'autres intervenants dont elle a besoin et de déterminer les actions à mettre en œuvre.

Suite à ces rencontres, une coordination de tous les partenaires est animée par le directeur adjoint du SPIP. Les travailleurs sociaux du SPIP sont présents et peuvent échanger des informations sur la situation pénale et familiale. Lors de cette coordination est examinée la situation des personnes détenues rencontrées : projet, recherche, bilan, orientation.

Cette coordination est primordiale, elle optimise la prise en charge. Suite à ces rencontres, la phase de recherche logement peut commencer.

Dans ce dispositif, le travailleur social SPIP a un rôle central. Il met en œuvre avec les partenaires, les mesures propres à favoriser la réinsertion sociale des personnes prises en charge.

2. L'activité 2009

33 personnes ont été rencontrées
28 sont entrées sur le dispositif
19 sont sorties du dispositif
9 étaient encore incarcérés au 31/12/09

Nous observons un équilibre du nombre de personnes rencontrées (33 personnes en 2009 – 32 personnes en 2008) du fait de l'organisation des temps d'entretien qui ne rend pas possible plus de 3 ou 4 nouveaux entretiens par temps de présence à la maison d'arrêt.

L'âge des personnes qui ont intégré le dispositif

	MENAGES	%
18-25 ans	5	18%
26-35 ans	7	25%
36-45 ans	10	36%
46-55 ans	6	21%
56-65 ans	0	0%
Plus de 65 ans	0	0%
TOTAL	28	100%

28% des personnes rencontrées avaient moins de 25 ans en 2008. Ce taux est descendu à 18% en 2009, non du fait de la baisse du nombre de jeunes hommes incarcérés mais il apparaît que ces derniers ont disposé de plus de solutions d'hébergement à leur sortie. Les rencontres concernaient une majorité de personnes de plus de 36 ans.

Notre intervention porte alors en grande partie sur une information des droits et sur des conseils. En effet, les jeunes détenus n'ont aucune expérience d'un logement autonome et n'ont que très peu de connaissances sur les démarches administratives.

Situation familiale

	MENAGES	%
Isolé	10	36%
Isolé + 1 enfant	5	18%
Isolé + 2 enfants	2	7%
Isolé + 3 enfants	1	4%
Isolé + 4 et plus	1	4%
Couple	3	11%
Couple + 1 enfant	0	0%
Couple + 2 enfants	4	14%
Couple + 3 enfants	1	4%
Couple + 4 et plus	1	4%
<u>TOTAL</u>	28	100%

La situation familiale des personnes incarcérées n'a pas évolué entre 2008 et 2009.

Un travail en amont auprès des détenus afin de préparer leur sortie d'incarcération permet un passage progressif du milieu fermé vers la réintégration dans la société.

Toutefois, les conditions économiques difficiles que vit la population carcérale rendent difficile cette préparation à la sortie. Nous constatons que la population est de plus en plus précarisée et désocialisée, ce qui rend complexe toute projection au sein d'un logement.

Origine géographique

	MENAGES	%
Saint Briec	7	25%
Autres Agglomération de St-Briec	3	11%
CIDERAL	4	14%
Autres dans le département 22	10	36%
Autres départements	4	14%
<u>TOTAL</u>	28	100%

Les ressources

Nature des ressources

	MENAGES	%
RSA socle	6	21%
Chômage indemnisé	6	21%
Indemnités journalières	1	4%
AAH	2	7%
Salaire	8	29%
Sans ressource	5	18%
<u>TOTAL</u>	28	100%

Montant des ressources

	MENAGES	%
Sans ressource	5	18%
< 300	0	0%
De 300 à 600 €	7	25%
De 600 à 1 000 €	10	36%
Plus de 1 000 €	6	21%
<u>TOTAL</u>	28	100%

34% personnes rencontrées bénéficiaient de revenus liés à l'activité. Ce taux est passé à 54% en 2009 et s'explique par le nombre de personnes bénéficiant de contrats de travail (Chantier d'insertion de la Roche aux Cerfs) ou de formation (AFPA). En outre, nous observons aussi un nombre plus important de personnes qui peuvent retrouver un contrat de travail à leur sortie d'incarcération.

Globalement, nos rencontres montrent que **36%** d'entre eux vivaient seuls avant l'incarcération, **54%** bénéficiaient de revenus liés à l'activité, **28%** bénéficiaient de minimas sociaux et 18% étaient sans ressource.

Situation à la sortie d'incarcération

19 personnes sont sorties du dispositif fin 2009

Durée des mesures

La durée moyenne de séjour est de 67 jours (un peu plus de 2 mois)

	MENAGES	%
Moins d'un mois	9	
De 1 à 3 mois	4	
De 3 à 6 mois	4	
De 6 à 9 mois	2	
De 9 à 12 mois	0	
Plus de 12 mois	0	
TOTAL	19	

Les accompagnements sont de courtes durées puisque 38% des accompagnements sont inférieurs à 1 mois, ce qui rend parfois compliquée la construction de solution en matière de Logement Hébergement sur un temps réduit au regard notamment des solutions existantes.

Nature et montant des ressources des ménages sortis

	MENAGES	%
RMI seul	5	26%
RMI + salaire	0	0%
Contrat aidé (CAV, CAE)	1	5%
Chômage indemnisé	5	26%
Indemnités journalières	1	5%
Pension Invalidité	0	0%
AAH	1	5%
Prestations familiales	0	0%
API	0	0%
Indemnités de stage	0	0%
Salaire	3	16%
Retraite	0	0%
Sans ressource	2	11%
Autre ressource	1	5%
TOTAL	19	100%

	MENAGES	%
Sans ressource	2	11%
< 300 €	0	0%
De 300 à 600 €	9	47%
De 600 à 1 000 €	7	37%
Plus de 1 000 €	1	5%
TOTAL	19	100%

Le mode de logement ou d'hébergement à la sortie :

3 Personnes pour un logement autonome

2 ont été admises en FJT
1 a été logée dans le parc privé

5 Personnes pour un hébergement en CHRS ou ALT

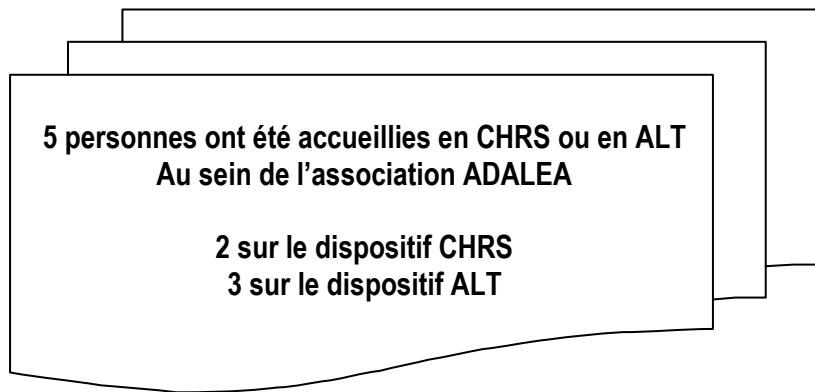
3 ont pu intégrer le dispositif ALT
2 ont pu intégrer un des CHRS de l'Association ADALEA

11 Personnes pour un hébergement précaire

4 personnes n'ont pas donné suite (hébergement inconnu)
3 personnes ont été hébergées à l'hôtel
3 ont été accueillies en famille ou chez des amis
1 a engagé une démarche de soins

Le détenu sortant de Maison d'Arrêt fait souvent parti des populations les plus marginalisées. La réussite de leur parcours de réinsertion passe aussi et surtout par le logement. Mais la précarité de leur situation rend difficile l'accès aux services de droits communs.

3. Les orientations vers l'hébergement ADALEA



4. Témoignage

« Je tenais à vous dire ce que l'Association ADALEA m'a apporté dans ma recherche de logement.

J'étais hébergé dans ma famille depuis janvier 2009, ce qui n'était pas confortable pour moi et mes enfants. J'ai fait plusieurs dossiers de demande de logement HLM qui n'aboutissaient pas. J'ai été orienté vers l'Association ADALEA qui par la suite m'a proposée une mesure ASLL. Les dossiers de demande de logement n'aboutissant toujours pas, l'Association ADALEA m'a proposé d'établir un dossier DALO.

C'est grâce à cette commission DALO que j'ai pu obtenir un logement HLM convenant à ma situation familiale. Je pense et j'en suis même sûr que s'il n'y avait pas eu cette loi DALO ; à ce jour, je serais encore hébergé.

Je ne la remercierai jamais assez pour toute l'aide et le soutien que j'ai reçu de l'association ADALEA. »

5. Conclusion

Ce dispositif a pour mission de faire le lien entre milieu fermé et milieu ouvert, d'accompagner le détenu avant et après sa libération.

La réussite de ce dispositif se fonde sur deux éléments essentiels :

1. La solidité du partenariat avec l'institution pénitentiaire et judiciaire. Le comité de pilotage (social, santé, justice) se rencontre régulièrement, bénéficie d'une garantie de financement renouvelé annuellement et d'un réseau de partenaires techniques bien impliqués dans l'opération.
2. Le professionnalisme de l'accompagnement proposé pour la réinsertion des sortants de prison, à la fois personnalisé et global, appuyé sur un triptyque logement, santé, emploi.

Notre mission s'est appuyée sur une approche globale des problèmes qui se posent aux sortants de prison pour leur réinsertion : logement, santé, emploi et le cas échéant, maintien des liens familiaux.